

Image not found or type unknown



Heritage de ma mere recu de ma mere

Par **den**, le **23/11/2008** à **03:56**

Bonjour, rnrnrnMa mere a recu en heritage 1/10 eme dune maison de son arriere - grand pere.
rnLa maison a ete vendu et la part de chacun est de 22000 euros. Les 9/10 des rnhéritiers ont
signe les documents pour liberer la somme. Un des heritiers refuse de signer les documents
sous pretexte quil aurait des dettes qui bien entendu rnnexiste pas. Quelle est la solution pour
les 9 heritiers puissent recuperer les sommes prevus dans lheritage dans les meilleurs delais.
Il a t-il une loi qui rnprotege les 9/10 ? Doit-on ester une action en justice ? Peut-on demander
a lheritier qui refuse de faire une lettre de desistement , afin que les autres puissentrn en
beneficier pleinement ?rnrnEn vous remerciantrnBien cordialementrnDenis Ferret